La Tour de Garde

et Messager de la Présence de Christ

„Sentinelle, où en est la nuit?"
Esaïe 21:11.

XXXIIme Année No 22

Journal bimensuel 15 Novembre 1934

— BERNE —

SOMMAIRE

Vous êtes mes témoins, dit l'Eternel, que je suis Dieu. Esaïe 43:12.

LA TOUR de GARDE

Journal bimensuel édité par la
WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY
117, Adams Street - Brooklyn N.Y., U.S.A.
Fonctionnaires:
J. F. Rutherford, président. W. E. van Amburgh, secrétaire.

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande. » — Esaïe 54: 13; (D).

Les Ecritures enseignent clairement

QUE JEHOVAH est le seul vrai Dieu, qu'il est d'éternité en éternité, qu'il est le Créateur des cieux et de la terre et Celui qui donne la vie à ses créatures. Que le Logos fut le commencement de sa création et son agent actif dans la création de toutes choses; qu'il est maintenant le Seigneur Jésus-Christ dans la gloire, revêtu de tout pouvoir dans le ciel et sur la terre, et qu'il est le principal agent exécuteur de Jéhovah.

QUE DIEU créa la terre pour l'homme; qu'il créa l'homme parfait et pour vivre sur la terre où il l'avait placé. Que l'homme désobéit volontairement à la loi de Dieu et tomba ainsi sous la sentence de mort; qu'en raison du péché d'Adam, tous les hommes sont nés pécheurs et sont privés du droit de vivre.

QUE JESUS fut fait chair afin de pouvoir devenir le Rédempteur de l'homme; qu'en donnant sa vie en sacrifice pour l'homme, il procura le prix de la rançon; que Jésus ressuscita être divin d'entre les morts, monta aux cieux et que Dieu l'exalta au-dessus de toute créature et de tout nom et le revêtit de tout pouvoir et de toute autorité.

QUE L'ORGANISATION DE JEHOVAH est appelée Sion et que Christ Jésus en est le principal fonctionnaire et le Roi auquel appartient le droit de régner sur le monde; que les disciples oints et fidèles de Christ Jésus sont des enfants de Sion et membres de l'organisation de Jéhovah; qu'ils sont ses témoins et qu'ils ont le devoir et le privilège de rendre témoignage à la suprématie de Jéhovah et de proclamer ses desseins envers l'humanité tels qu'ils sont exprimés dans la Bible; et qu'ils doivent porter les fruits du royaume à tous ceux qui veulent entendre.

QUE LE MONDE a pris fin; que le Seigneur Jésus Christ, élevé par Jéhovah sur son trône, a expulsé Satan du ciel et a commencé d'établir le royaume de Dieu sur la terre.

QUE LE REMEDE et les bénédictions dont profiteront les peuples de la terre ne pourront venir que par le royaume de Jéhovah que Christ a déjà commencé d'établir. Que le prochain grand acte du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan et l'établissement de la justice sur la terre; que tous ceux qui dans le royaume obéiront à ses lois seront régénérés et vivront sur la terre à toujours.

Abonnements:

Suisse :	1 an	6 fr.	— Chèques postaux Berne III 3319.
	6 mois	3 fr.	—
France :	1 an	30 fr.	— Chèques postaux Paris 1310-71.
	6 mois	15 fr.	—
Belgique :	1 an	30 fr.	— Chèques postaux Bruxelles 96976.
	6 mois	15 fr.	—

Autres pays : 1 an 7 fr. 50 (argent suisse). (1) Payable au bureau de la Société du pays même, (2) payable par mandat-poste international à l'imprimerie à Berne ou (3) commandé au bureau de poste du lieu de résidence de l'abonné (abonnement-poste).

Adresses de livraison :

Suisse : .... 39, Allmendstrasse, BERNE
France : .... 129, Faubourg Poissonnière, PARIS IX
Belgique : .... 66, rue de l'Intendant, BRUXELLES

Tous ceux qui étudient sérieusement la Bible et qui, par suite de vieillesse, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de la «Tour de Garde», recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

5913 Imprimé par la Tour de Garde, Berne (Suisse)
Printed in Switzerland

Programmes des causeries par Radio

RADIO-VITUS, Paris — Longueur d'onde 222 m
Mardi .... 19.45—20.15 HEO
Jeudi .... 19.45—20.15 HEO
Samedi .... 19.45—20.15 HEO
Dimanche .... 12.00—12.30 HEO

RADIO-TOULOUSE-SAINT-AGNAN 60 kw — Longueur d'onde 329 m
Mercredi .... 19.50—20.05 HEO
Samedi .... 19.50—20.05 HEO

RADIO L. L. PARIS 0,8 kw. — Longueur d'onde 209 m
Vendredi .... 20.15—20.30 HEO

WALLONIA-BONNE ESPERANCE (Belgique) — Longueur d'onde 201,07 m
Mercredi .... 8.45—9.00 HEO

RADIO-TALLINN (Reval) — Longueur d'onde 296,1 m
Dimanche .... 16.30—17.30

Période de Témoignage du Serviteur

Cette période comprendra les 9 jours du 24 novembre au 2 décembre.

« Ton peuple sera plein d'ardeur au jour de ta puissance. » Ce sont des paroles prophétiques du psalmiste. Le serviteur de Dieu fera donc les préparatifs nécessaires en vue de faire de cette Période de Témoignage une nouvelle manifestation puissante pour le grand nom de Jéhovah.

Des instructions seront données dans le « Bulletin » et par circulaire.

Conférences publiques
au moyen de phonographes reproducteurs électriques

Jéhovah a béni abondamment l'usage des phonographes reproducteurs électriques. Il a clairement montré que cet appareil répond aux exigences actuelles, c'est-à-dire celles de l'heure où l'ennemi, sous la direction de Gog, cherche à retirer aux oints l'usage des postes émetteurs et où le monde aimerait beaucoup entendre le message de Dieu, mais non pas celui des hommes. Cet appareil, fonctionnant par force électrique, a procuré aux Témoins de Jéhovah de plus amples occasions de prêcher le message de vérité, de sorte que nos écrits sont demandés davantage et que des groupes se sont formés pour étudier la parole de Dieu. Plus de 450 appareils sont en usage aux Etats-Unis et bon nombre dans d'autres pays. — Pour de plus amples détails prière de s'adresser à la Société.

La TOUR de GARDE
ET MESSAGER DE LA PRÉSENCE DE CHRIST

XXXIIme Année 15 Novembre 1934 No 22

Sa Bonté

(Seconde partie)

« Combien est précieuse ta bonté, ô Dieu! A l'ombre de tes ailes les fils de l'homme cherchent un refuge. Ils se rassasient de l'abondance de ta maison, et tu les abreuves au torrent de tes délices. Car auprès de toi est l a source de la vie; par ta lumière nous voyons la lumière. » — *Ps. 36: 8–10.*

LA BONTÉ de Jéhovah s'étend à tous ceux qui s'efforcent loyalement de discerner et d'accomplir sa volonté. Il accorde sa bonté aux hommes qui croient en le Seigneur Jésus-Christ. (Jean 3: 16) Jésus-Christ est la voie prescrite par Dieu pour atteindre la vie éternelle; tous les hommes qui reçoivent la vie ne deviendront cependant pas des créatures spirituelles. Il est encore d'autres brebis qui ne sont pas du « petit troupeau ». (Jean 10: 16) Ce sont ces « autres brebis » auxquelles Christ Jésus s'adresse en ces termes, après sa venue dans le temple, pour juger: « Venez, vous qui êtes bénis de mon Père; prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. » (Matth. 25: 34) La bataille du grand jour du Dieu tout-puissant approche rapidement; cette bataille sera le plus important de tous les massacres d'hommes qui aient jamais eu lieu, car le temps est venu où 'toute la terre doit être anéantie'. Il y a beaucoup d'hommes de bonne volonté qui ont combattu inconsciemment ou involontairement les fidèles témoins de Jéhovah; mais l'affectueuse bonté de Dieu a pris une disposition en faveur de ceux qui se tournent vers lui; c'est cette disposition que figurent les villes de refuge.

2 Des hommes ont fait la guerre mondiale et violé l'alliance éternelle, en répandant du sang humain; mais nombreux étaient ceux d'entre eux qui agirent ainsi, parce qu'ils y furent contraints par les puissances gouvernantes de l'organisation satanique; ils agirent dans l'ignorance de ce qu'ils violaient l'alliance éternelle. Or, durant la guerre, ils s'aperçurent de la mauvaise foi et de l'esprit hypocrite du clergé qui, tout en prétendant suivre Christ Jésus et être le serviteur de Dieu, non seulement prit part à la guerre, mais excita d'autres, avec un appétit sanguinaire, à tuer des créatures humaines. Cette révélation porta un rude coup à leur foi en le clergé; à leur retour de la guerre, quand ces hommes apprirent la vérité sur les dispositions que Dieu avait prises par Christ, en faveur du genre humain, ils désirèrent connaître la volonté de Dieu pour l'accomplir. Ils abhorrèrent l'impiété et eurent le désir sincère de trouver la bonne voie. D'autres soutinrent jadis l'organisation perverse et oppressive qui gouverne ce monde et a commis tant de méfaits à l'égard des hommes, y compris les fidèles témoins de Jéhovah. D'autres encore étaient alliés aux organisations religieuses qui ont cruellement persécuté le peuple fidèle de Dieu et se sont ainsi rendus coupables d'un méfait semblable à celui de Saul de Tarse. Il en est encore d'autres qui ont exécuté les ordres du clergé contre leur gré, comme membres de la police ou du bras fort de la justice, et ont exercé des violences contre le peuple oint de Dieu; mais lorsqu'ils eurent appris la vérité ils se montrèrent désireux de choisir une voie autre et meilleure. Celui qui modifie ainsi sincèrement sa façon d'agir et cherche le Seigneur selon la voie qu'il a prescrite, le trouvera certainement.

3 L'antitype des villes de refuge est l'organisation de Jéhovah; ce dernier a pris des dispositions en vue de la protection de ceux qui se placent entièrement du côté de son organisation et n'ont pas rompu l'alliance éternelle, sciemment et méchamment. « Sciemment et méchamment » signifie accomplir un méfait en toute connaissance de cause, dans un but de malveillance et en ignorant totalement les droits d'autrui. Le clergé, par exemple, était de connivence avec les persécuteurs et meurtriers des témoins de Jéhovah, et il le fit sciemment, sachant que ces hommes et ces femmes étaient inoffensifs et proclamaient la Parole de Dieu. Ces membres du clergé agirent par méchanceté, car ils essayèrent de supprimer ces témoins. D'autres leur ont prêté aide pour accomplir leurs méfaits. Toutefois certains de ces aides ont agi inconsciemment et sans méchanceté. La loi de Dieu concernant de semblables méfaits fut annoncée aux Israélites; elle s'applique à présent, dans l'antitype, à d'autres, et voici ce qu'elle dit: « Ces six villes serviront de refuge aux enfants d'Israël, à l'étranger et à celui qui demeure au milieu de vous: là pourra s'enfuir tout homme qui aura tué quelqu'un involontairement. » — Nombres 35: 15.

4 Depuis la venue du Seigneur dans le temple les hommes qui, bien que vivant dans la « chrétienté» n'en constituent cependant pas une partie, manifestent leur bonne volonté et désirent servir Dieu et son gouvernement de justice doivent trouver un havre, un lieu de refuge dans la ville (c'est-à-dire dans l'organisation) qui est entièrement consacrée à Dieu et à son service. Jéhovah a im-

posé à ses témoins une obligation qui concerne la classe de gens qui désirent faire ce qui est juste, obligation à laquelle ses témoins ne peuvent se soustraire. Cette obligation consiste à porter le message du royaume aux hommes de bonne volonté et à les éclairer sur les dispositions prises par Dieu en faveur de ceux qui s'efforcent loyalement de le connaître et de le servir. Par son grand souverain sacrificateur, Christ Jésus, Jéhovah ordonne que ses témoins doivent prêcher cet évangile du royaume, avant que ne vienne la fin. Ils doivent mettre les hommes au courant et les avertir, afin que ceux qui sont de bonne volonté puissent agir en tout état de cause et prendre leur responsabilité devant Dieu.

5 Les villes de refuge étaient habitées par la tribu de Lévi: « Le meurtrier s'enfuira vers l'une de ces villes, s'arrêtera à l'entrée de la porte de la ville, et exposera son cas aux anciens de cette ville; ils le recueilleront auprès d'eux dans la ville, et lui donneront une demeure, afin qu'il habite avec eux. Si le vengeur du sang le poursuit, ils ne livreront point le meurtrier entre ses mains; car c'est sans le vouloir qu'il a tué son prochain, et sans avoir été auparavant son ennemi. » (Josué 20: 4, 5) Dans les villes de refuge, les Lévites étaient obligés de donner aide et protection à ceux qui venaient se réfugier chez eux. Il est de même du devoir des Lévites antitypiques, parmi lesquels sont choisis ceux de la classe du sacerdoce, de prêter aide et protection à ceux qui cherchent actuellement l'organisation du Seigneur Dieu. Ils doivent le faire en « marquant les fronts » de ces fugitifs, c'est-à-dire en leur expliquant intelligemment ce qu'ils doivent faire pour recevoir la grâce divine. Dieu a expressément ordonné par l'organe de son prophète Ezéchiel, que ceux de la classe sacerdotale doivent parcourir le pays, et marquer ainsi d'un signe les fronts de ceux qui cherchent la voie du Seigneur. C'est cette classe d'hommes, ainsi « marqués », qui viennent ensuite dans la ville pour y demeurer et qui sont épargnés au jour de la colère de l'Eternel. — Ez. 9: 6; Soph. 2: 3.

6 Le « reste » du peuple de Dieu a un devoir particulier à l'égard des hommes de bonne volonté qui ont inconsciemment commis l'injustice et se sont enfuis devant le vengeur du sang; il est écrit à ce sujet: « Voici les lois d'après lesquelles l'assemblée jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang. L'assemblée délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang, et le fera retourner dans la ville de refuge où il s'était enfui. Il y demeurera jusqu'à la mort du souverain sacrificateur qu'on a oint de l'huile sainte. » — Nombres 35: 22-25.

7 Ainsi, quiconque refuse ou manque de se rendre chez ses semblables, d'aller voir les gens dans leurs foyers, de leur transmettre le message vivifiant du Seigneur, et quiconque fait obstacle à ceux qui obéissent au Seigneur en portant le message de la vérité aux hommes, quiconque les combat ou les décourage, manifeste un sentiment malveillant et injuste, car il livrerait, sans pitié, la classe de Jonadab à l'exécuteur des hautes œuvres, pour qu'elle soit exécutée à Harmaguédon. Le fait de ne pas accepter ou de ne pas remplir cette responsabilité ne sera pas ignoré de l'Eternel, car il a donné la lumière à ses enfants et ils doivent lui obéir. « Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve les! Si tu dis: Ah! nous ne savions pas! . . . Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres? » (Prov. 24: 11, 12) « Le témoin véridique délivre des âmes, mais le trompeur dit des mensonges. » — Prov. 14: 25.

Avertissement

8 La classe sacerdotale, c'est-à-dire le « reste » oint, séjournant actuellement sur la terre, doit servir le peuple, afin que celui-ci puisse recevoir l'avertissement grâce auquel tout homme est rendu responsable devant Dieu, le Seigneur. Les témoins de Jéhovah doivent préparer la voie pour ceux qui cherchent un refuge: « Tu établiras des routes, et tu diviseras en trois parties le territoire du pays que l'Eternel, ton Dieu, va te donner en héritage. Il en sera ainsi afin que tout meurtrier puisse s'enfuir dans ces villes. » (Deut. 19: 3; Jos. 20: 3, 9) La prescription légale concernant la ville de refuge coïncide exactement avec les commandements du Seigneur, adressés au « reste » et rédigés dans la prophétie d'Esaïe, commandements qui lui prescrivent de préparer un chemin pour le peuple: « Franchissez, franchissez les portes! Préparez un chemin pour le peuple! Frayez, frayez la route, ôtez les pierres! Elevez une bannière vers les peuples! » (Es. 62: 10) C'est ce qu'appuie en outre, pleinement, la prophétie d'Ezéchiel (9: 4). Ces prédictions se réfèrent au « reste » actuel et montrent ses obligations à l'égard des Jonadabs.

9 Quand Dieu envoya ses messagers Moïse et Aaron en Egypte, ceux-ci transmirent d'abord le message à Pharaon; après que la neuvième plaie eut affecté l'Egypte et avant que celle-ci n'eût été punie par le massacre de ses premiers-nés, les anciens d'Israël reçurent l'ordre de Jéhovah d'instruire spécialement toutes les familles d'Israël. Cela préfigurait les enseignements que doivent à présent recevoir ceux qui sont de bonne volonté, dont les cœurs sont tournés vers Jéhovah et qui désirent savoir et faire ce que Dieu a ordonné. En accomplissement antitypique de ce qui se produisit en Egypte, un avertissement a déjà été adressé aux gouvernants du monde. Neuf des plaies se sont déjà réalisées dans l'antitype et c'est maintenant — avant que la vengeance de Dieu n'affecte les premiers-nés et le monde tout entier, ce que préfigurait la dixième plaie, — que le peuple doit être enseigné et averti. Telle est l'œuvre actuelle que doivent accomplir les témoins de Jéhovah.

« Ils cherchent refuge »

10 Le fait que des dispositions furent prises en vue d'un lieu de refuge pour les Israélites de même que pour l'étranger montre que Jéhovah, dans sa bonté, s'est également préoccupé de ceux

qui se trouvent en dehors de son organisation, afin qu'ils puissent trouver un refuge en se joignant à son organisation, c'est-à-dire en se donnant entièrement à lui. Toutefois les personnes qui veulent profiter de ces villes de refuge doivent préalablement en être instruites, puis se conformer aux prescriptions que le Seigneur a édictées en vue de leur conduite. La loi de Dieu prescrit que lorsqu'un homme avait commis un meurtre, par mégarde ou sans intention, et lorsque le meurtrier n'était pas un ennemi de la victime, l'assemblée devait juger entre le meurtrier et le vengeur du sang ou le plus proche parent. Cela signifie que l'assemblée devait examiner le cas puis décider si le meurtrier pouvait se réfugier dans la ville. « Il restera dans cette ville jusqu'à ce qu'il ait comparu devant l'assemblée pour être jugé, jusqu'à la mort du souverain sacrificateur alors en fonctions. A cette époque, le meurtrier s'en retournera et rentrera dans sa ville et dans sa maison, dans la ville d'où il s'était enfui. » — Jos. 20: 6.

[11] Lorsque l'assemblée avait jugé que le meurtre n'avait pas été commis méchamment, mais par hasard et sans préméditation, le meurtrier devait trouver protection dans la ville de refuge et y demeurer jusqu'à la mort du souverain sacrificateur. Lorsque l'assemblée n'avait par conséquent reconnu le meurtrier coupable d'aucun crime, et lui avait offert la protection dans la ville de refuge, cela ne suffisait pas pour qu'il fût acquitté; il était tenu d'entrer dans la ville de refuge et d'y demeurer jusqu'à ce qu'une succession se produisît dans les fonctions de souverain sacrificateur. Ce n'est qu'à la mort du souverain sacrificateur que le meurtrier pouvait retourner dans sa propre ville, sans être inquiété. Ce fait semble démontrer clairement que la classe de Jonadab, après avoir cherché et trouvé refuge dans l'organisation de Dieu, doit demeurer dans le « char », dans l'organisation divine, auprès du plus grand Jéhu, et continuer à resserrer les liens de sympathie et d'harmonie qui l'unissent à l'Eternel et à son organisation; la classe de Jonadab doit prouver cette juste attitude en agissant d'un commun accord avec les témoins de Jéhovah, jusqu'à ce que prenne fin la fonction de la classe sacerdotale qui séjourne encore sur la terre. Telle est l'obligation des hommes de bonne volonté, s'ils désirent être épargnés au cours de la bataille du grand jour du Dieu tout-puissant et appartenir à la classe des « millions » qui ne périront jamais.

[12] Le Seigneur Jésus-Christ est le grand souverain sacrificateur, et les fidèles membres de la maison royale y sont considérés comme membres de ce sacerdoce. (Apoc. 1: 6; 20: 6; 1 Pierre 2: 5-9) L'huile d'onction de l'esprit de Dieu a été spécialement déversée, ces temps derniers, sur tous les témoins de Jéhovah; par cette onction ceux du « reste » sont devenus membres du sacerdoce royal.

[13] Cette onction ou ce déversement de l'esprit « sur toute chair » a eu lieu depuis la venue du Seigneur Jésus dans le temple; depuis lors les « jeunes gens » de la classe du sacerdoce ont reçu un aperçu plus clair des desseins de Jéhovah les concernant. (Joël 2: 28, 29) Ce sont là les jours où la classe de Jonadab a été créée; ceux qui font partie de cette classe se sont réfugiés dans l'organisation de Jéhovah. Tant que les membres oints du sacerdoce royal, c'est-à-dire le « reste » oint, vivent sur la terre et continuent de prêcher l'évangile du royaume, la classe de Jonadab doit être en relation avec les oints de Jéhovah, être en plein accord avec eux et les aider dans leur œuvre, sans quoi le grand vengeur du sang les rejoindra.

[14] N'oublions pas que les choses de la loi que Dieu donna aux Israélites étaient l'ombre des choses à venir, beaucoup plus importantes. (Hébr. 10: 1) La loi concernant le meurtrier qui avait commis inconsciemment ou accidentellement un meurtre ne lui assurait la protection qu'à l'intérieur des limites de la ville de refuge, et les limites de la ville étaient constituées par les banlieues qui les entouraient. (Nombres 35: 2-5) Mais lorsque le vengeur du sang rencontrait le meurtrier en dehors des limites de la ville de refuge, il pouvait le tuer impunément, sans être coupable de meurtre. « Si le meurtrier sort du territoire de la ville de refuge où il s'est enfui, et si le vengeur du sang le rencontre hors du territoire de la ville de refuge et qu'il tue le meurtrier, il ne sera point coupable de meurtre. » — Nombres 35: 26, 27.

[15] Cette disposition prophétique de la loi trouve son accomplissement à présent. Jéhovah a pris des dispositions bienveillantes en faveur de ceux qui le cherchent mais ne font pas partie de la classe spirituelle. S'il se produit qu'une créature quelconque, après avoir reçu de la main du Seigneur ces bonnes choses, prend trop de libertés personnelles, c'est-à-dire ne se tient pas à l'intérieur des limites des dispositions que Jéhovah, dans sa grâce, a prises à l'heure actuelle en sa faveur, s'il ne considère qu'il ne possède encore aucun droit à la vie, et s'il tient pour peu de choses la grâce de Jéhovah, la traite négligemment ou la méprise, il perd la protection offerte par Jéhovah. Il ne doit jamais perdre de vue la certitude et la proximité d'Harmaguédon, où l'organisation de Satan sera anéantie; il doit songer que la classe sacerdotale quittera bientôt la terre, après quoi les membres de la classe de Jonadab peuvent acquérir le don de la vie en Jésus-Christ, s'ils demeurent inébranlablement du côté du Seigneur et de la justice. Lorsqu'un homme s'est rangé du côté du Seigneur, a reconnu et goûté les bénédictions que contiennent les dispositions bienveillantes de Dieu prises en faveur de la classe de Jonadab, il ne peut plus retourner vers les misérables éléments de l'organisation de Satan et bénéficier en même temps de la protection du Seigneur. — Ez. 18: 24, 26.

[16] Ceux qui jadis cherchèrent et trouvèrent un refuge du côté du Seigneur, mais retournent à l'iniquité, périront justement. L'exécuteur divin des hautes œuvres est absolument autorisé à tuer les hommes de cette espèce et ses mains sont pures, car il exécute les ordres de Jéhovah. Nul dans

l'immense univers ne pourra dire à bon droit que la tuerie d'Harmaguédon aura été barbare, nullement fondée ou injuste. Elle correspondra, au contraire, aux exigences de la loi de Dieu concernant la sainteté de la vie humaine. Les paroles suivantes, que prononça Jéhovah par la bouche de son prophète, indiquent combien il est important et nécessaire d'avertir les hommes. « Et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui; s'il se laisse avertir, il sauvera son âme. — Lorsque je dis au juste qu'il vivra, — s'il se confie dans sa justice et commet l'iniquité, toute sa justice sera oubliée, et il mourra à cause de l'iniquité qu'il a commise. » — Ez. 33: 4, 5, 13.

17 Les membres de la classe de Jonadab ont perçu le son de la trompette de Dieu et ont pris garde à l'avertissement; c'est pourquoi ils se sont réfugiés dans l'organisation de Dieu et se sont joints à son peuple; ils doivent y demeurer s'ils veulent continuer à bénéficier de la protection. En ces temps de péril, nul ne peut trouver un autre lieu de sécurité que celui offert par le Seigneur. Pourquoi un homme est-il en danger de mort lorsqu'il s'est placé du côté du Seigneur mais, par la suite, abandonne cette position et retourne à l'organisation de Satan? Parce qu'il a appris que Jéhovah seul peut donner la vie et veut la donner par Christ-Jésus, et que la vie ne peut s'obtenir d'aucune autre façon; après qu'il a appris ces bonnes nouvelles, il doit montrer qu'il les apprécie, en demeurant fidèlement auprès du Seigneur et en le servant. « Car le meurtrier doit demeurer dans sa ville de refuge jusqu'à la mort du souverain sacrificateur; et après la mort du souverain sacrificateur, il pourra retourner dans sa propriété. » (Nombres 35: 28) Ces hommes de bonne volonté ne bénéficient pas des dispositions de la nouvelle alliance; la vie ne peut leur être conférée tant que le dernier membre de la classe sacerdotale n'aura pas achevé sa course terrestre. La « mort du souverain sacrificateur » signifie la transformation des derniers membres du sacerdoce royal, de l'organisme terrestre en l'organisme spirituel, ce qui aura lieu après Harmaguédon. La loi prescrit que le meurtrier peut retourner dans sa propriété après la mort du souverain sacrificateur, ce qui signifie que la classe de Jonadab pourra trouver la sécurité sur la terre, après la mort de la classe sacerdotale, en obéissant aux lois du Seigneur Jésus-Christ, le grand gouverneur de la terre.

18 Christ Jésus, le grand vengeur du sang et exécuteur des hautes œuvres n'épargnera nul membre de la classe de Jonadab qui s'écartera de la ligne de conduite tracée par Jéhovah en relation avec son organisation, en vue de leur sécurité. Cette conclusion est appuyée par le traitement que Salomon fit subir à Schimeï, qui un jour avait prononcé des malédictions contre le roi David et qui lui avait jeté des pierres, dans une intention meurtrière, afin de tuer l'oint de Dieu. (2 Samuel 16: 5–13) Salomon fit savoir à Schimeï qu'il pourrait trouver un refuge ou un sanctuaire pour sa vie, à l'intérieur de la cité de Jérusalem, mais qu'il devait y demeurer. Schimeï accepta ces dispositions prises en vue de sa sécurité et jura qu'il demeurerait à l'intérieur des limites de la ville. Mais par la suite il rompit sa convention et sortit de la ville pour accomplir des desseins égoïstes; aussi fut-il promptement exécuté sur les ordres du roi Salomon. (1 Rois 2: 36–46) Le plus grand Salomon juge maintenant les nations. Certains Jonadabs, à l'exemple de Schimeï, ont pu jadis prononcer des malédictions contre les fidèles du sacerdoce royal, les oints de Dieu, les avoir persécutés et avoir attenté à leur vie. Durant la Grande Guerre et depuis lors, les fidèles serviteurs de Jéhovah ont été persécutés et maltraités par certains hommes qui depuis sont parvenus à la connaissance de la vérité et se sont réfugiés dans l'organisation de Dieu. Ils sont devenus des hommes de bonne volonté, c'est-à-dire qu'ils font à présent partie de la classe de Jonadab. Le fait de s'aventurer hors de leur havre ou de leur lieu de refuge les exposerait au malheur et les livrerait entre les mains du divin exécuteur des hautes œuvres. Il ne sera permis à nul membre de la classe de Jonadab de s'échapper devant le Seigneur Jéhovah, en s'imaginant que dès le moment où on accepte la vérité, on jouit désormais d'une sécurité parfaite, quelle que soit la voie qu'on puisse adopter. Les Jonadabs doivent garder la loi de Jéhovah et attendre le temps qu'il a fixé pour les délivrer complètement et leur donner la vie. Ils doivent à présent se montrer reconnaissants pour les dispositions que Jéhovah a prises en vue de leur protection; ils doivent manifester leur reconnaissance et leur appréciation, en agissant selon les commandements du Seigneur.

« Vous n'accepterez point de rançon »

19 Jéhovah a tracé la seule voie grâce à laquelle on puisse satisfaire à sa loi, et rien ne peut y être modifié. Nul ne doit être excepté des obligations qu'impose cette loi, à cause de sa situation, de son influence, de sa fortune ou pour toute autre raison. La volonté de Dieu, à ce propos, est exprimée comme suit par le prophète: « Vous n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier qui mérite la mort, car il sera puni de mort. » (Nombres 35: 31) Nombreux sont ceux, sans doute, qui croyaient pouvoir se servir de leur fortune et de leur influence pour se délivrer et se mettre à l'abri, au temps de la grande détresse; mais il est certain qu'ils vont au-devant d'une amère déception: « Je mettrai les hommes dans la détresse, et ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre l'Eternel; je répandrai leur sang comme de la poussière, et leur chair comme de l'ordure. Ni leur argent ni leur or ne pourront les délivrer, au jour de la fureur de l'Eternel; par le feu de sa jalousie tout le pays sera consumé, car il détruira soudain tous les habitants du pays. » — Soph. 1: 17, 18.

20 Les orgueilleux, les présomptueux, les hommes rudes qui s'imaginent que leur situation, leurs aptitudes commerciales ou quelqu'autre capacité pourraient les protéger, ne trouveront nulle grâce devant le vengeur du sang: « Toutes les mains sont affaiblies, tous les genoux se fondent en eau. Ils se ceignent de sacs, et la terreur les enveloppe; tous les visages sont confus, toutes les têtes sont rasées. Ils jetteront leur argent dans les rues, et leur or sera pour eux un objet d'horreur; leur argent et leur or ne pourront les sauver, au jour de la fureur de l'Eternel; ils ne pourront ni rassasier leur âme, ni remplir leurs entrailles; car c'est ce qui les a fait tomber dans leur iniquité. » (Ez. 7:17–19) Seule l'épée de Jéhovah, qu'il maniera avec justice à Harmaguédon, satisfera la justice divine. Dieu ne considère pas la personne.

21 Ceux qui se sont placés du côté du Seigneur, les Jonadabs, ne peuvent pas, en toute sécurité, retourner au monde, c'est-à-dire à l'organisation de Satan, et ils ne peuvent trouver nulle autre voie de sécurité que celle qui consiste à se conformer exactement aux lois divines. C'est ce que préfiguraient les paroles suivantes de la loi: «Vous n'accepterez point de rançon, qui lui permette de s'enfuir dans sa ville de refuge, et de retourner habiter dans le pays après la mort du sacrificateur. » (Nombres 35:32) La loi de Jéhovah ne peut être ni complétée, ni annulée, ni écartée; c'est ce que doit savoir la classe des Jonadabs. Ils sont liés à la loi de Jéhovah et ne doivent par conséquent pas chercher des libertés en dehors de son organisation ou de la ville de refuge. Ni eux-mêmes, ni aucun de leurs parents ou de leurs amis terrestres ne peuvent les racheter de la culpabilité qui repose sur tout le monde et qui doit trouver son expiation à Harmaguédon. Il n'existe nulle voie pour acheter les bénédictions de la vie et le droit à la vie. La voie de la justification pour la vie sur la terre ne sera ouverte qu'après Harmaguédon, après que le sang du « bouc expiatoire [antitypique] pour le peuple » sera offert en sacrifice devant le grand propitiatoire, au ciel. Il en résulte, par conséquent, que la ville de refuge offre une protection jusqu'à ce que le dernier membre du sacerdoce royal soit mort et ait quitté la terre; puis la classe des « millions » sera prête à recevoir le don gratuit de Dieu, par Jésus-Christ. — Lév. 16:15; Rom. 6:23.

22 Il convient d'observer, dans cette corrélation, ce qui est écrit: « Vous n'accepterez point de rançon »; cela signifie que la classe sacerdotale de l'organisation de Dieu ne doit pas se laisser corrompre en faveur de la classe de Jonadab. Au sacrificateur incombe le devoir de s'en tenir strictement à la loi immuable de Dieu; aussi doit-il attirer l'attention des hommes de bonne volonté sur leur propre responsabilité et les avertir. Le fait de se conformer uniquement aux lois humaines ou de ne se juger que d'après les principes établis par les hommes, selon ce qui leur paraît juste, ne suffira pas. Les Jonadabs doivent satisfaire aux exigences de Jéhovah et se soumettre aux dispositions divines en demeurant sincèrement dans l'organisation de Dieu et en la soutenant jusqu'à la fin du ministère terrestre de la classe sacerdotale. Christ Jésus n'agira plus alors en qualité de simple sacrificateur, mais comme grand sacrificateur et dispensateur de la vie pour l'humanité. Mais il ne peut en être ainsi avant que ne soit passé le jour de la vengeance. L'œuvre du sacerdoce royal établi selon Melchisédek n'est pas une œuvre de rétablissement, mais de distribution de la vie à ceux qui obéissent à Christ Jésus. C'est alors que s'accompliront les paroles suivantes de Jésus, le grand dispensateur de la vie: « En vérité, en vérité, je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il ne verra jamais la mort. » (Jean 8:51) « Et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. » — Jean 11:26.

23 L'une des raisons indiquées par Dieu pour Harmaguédon est la suivante: « Le pays était profané par ses habitants; car ils... rompaient l'alliance éternelle. » (Es. 24:5) Les châtiments prévus par l'alliance éternelle doivent être appliqués. « Vous ne souillerez point le pays où vous serez, car le sang souille le pays; et il ne sera fait pour le pays aucune expiation du sang qui y sera répandu que par le sang de celui qui l'aura répandu.» (Nombres 35:33) Le sang innocent répandu soit accidentellement soit volontairement souille le pays; or il n'existe qu'une seule façon de le purifier. L'argent ou tout autre rançon non sanglante, telle qu'elle fut offerte par Caïn, ne servira de rien à celui qui a répandu du sang humain. Il faut que le sang coule effectivement à Harmaguédon, afin de laver la profanation qui souille à présent la terre toute entière. Le sang de Christ ne répare pas la violation de l'alliance éternelle, à moins que celui qui a violé cette alliance s'en repente sincèrement et manifeste sa foi en le sang répandu par Christ Jésus, en se consacrant entièrement à l'accomplissement de la volonté de Dieu, pour se donner ensuite complètement à Dieu et à son service.

24 La ville de refuge n'enfreint pas le divin jugement de justice. Le meurtrier qui a répandu du sang humain sans intention ou accidentellement doit connaître la ville de refuge, avoir foi en elle et agir conformément, avant de fuir vers elle. Celui qui a foi maintenant en le sang répandu par Jésus-Christ et se consacre au Seigneur pour témoigner de sa foi, mais qui n'a pas été accepté comme une partie du sacrifice de Christ Jésus, trouve un refuge dans l'organisation de Dieu, jusqu'au jour où le sang répandu par Christ effacera complètement ses péchés et où commenceront les bénédictions de la vie. C'est pourquoi la responsabilité du meurtrier qui a tué un homme sans intention ou accidentellement ne prend pas fin pendant le temps où il se trouve dans la ville de refuge, c'est-à-dire dans l'organisation de Dieu. Le fait qu'il doit y demeurer jusqu'à la mort du souverain sacrificateur montre qu'il est un fugitif et que sa protection dépend de son séjour auprès du souverain sacrificateur, Christ Jésus; il montre que seul le sang innocent du grand souverain sacrificateur, qui a été répandu pour les péchés de l'humanité, efface les péchés de celui

qui a trouvé un refuge dans l'organisation de Dieu. Le sang de Christ Jésus est par conséquent la rançon pour le sang de la classe de Jonadab qui conserve comme il convient ses sentiments et son dévouement à l'égard du Seigneur, jusqu'au temps prévu pour sa purification. Cette classe montre, par sa façon d'agir, qu'elle est en harmonie parfaite avec le Seigneur, mais nullement avec les transgresseurs de l'alliance éternelle, et qu'elle n'avait nullement l'intention de violer la loi de Dieu.

Application quand?

25 Les Israélites étaient le peuple élu de Dieu et la terre promise où ils se fixèrent après avoir franchi le Jourdain symbolisait la demeure de Dieu. Dieu plaça son nom sur Jérusalem; c'est pourquoi cette ville était symboliquement sa demeure. Dans la loi que Dieu donna aux Israélites, peu avant leur entrée au pays de Canaan, il leur dit: « Vous ne souillerez point le pays où vous allez demeurer, et au milieu duquel j'habiterai; car je suis l'Eternel, qui habite au milieu des enfants d'Israël. » (Nombres 35: 34) Cette disposition de la loi sert à montrer à quelle époque se rapporte, dans l'antitype, la disposition relative au « lieu de refuge ». Elle trouve son application après la naissance du « fils », en d'autres termes après que Jésus est monté sur son trône (Apoc. 12: 5); ce fut donc après 1914, après que Dieu éleva le grand Roi sur son trône et l'envoya pour régner. C'est à cette époque que la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, c'est-à-dire l'organisation de Jéhovah, descendit du ciel. Cette ville sainte est maintenant la demeure de Jéhovah. (Ps. 132: 13) C'est le temps où « le tabernacle de Dieu [est] avec les hommes! Il habitera avec eux, et ils seront son peuple, et Dieu lui-même sera avec eux. » (Apoc. 21: 2, 3) En ce temps-là Dieu, représenté par son juge légitimement établi, Christ Jésus, se trouve dans son saint temple. (Hab. 2: 20; Jean 5: 22, 27) L'image prophétique de la ville de refuge ne pouvait se réaliser avant le début du règne de Christ, en 1914.

« D'autres brebis »

26 Mais que dire de ceux qui n'ont commis de meurtre ni sans préméditation ni d'aucune autre manière, mais qui ont appris la vérité depuis la venue du Seigneur Jésus dans le temple de Jéhovah, se sont placés du côté de Jéhovah et se sont joints à son organisation? Il est de fait qu'ils furent tous, à un certain moment, alliés à l'organisation du diable, car ils se trouvèrent sous sa domination et la soutinrent plus ou moins. Mais celui qui aidait, encourageait ou soutenait le meurtrier ou criminel volontaire s'est rendu complice, dans la mesure de son concours ou de son encouragement, du crime de violation de l'alliance éternelle. Quand le Seigneur vint dans le temple et fit proclamer le message suivant: « Le monde a pris fin; des millions de personnes actuellement vivantes ne mourront jamais », des hommes de bonne volonté qui entendirent ce message de vérité et y crurent se sont rangés depuis du côté du Seigneur. Ils ont prêté aimablement leur attention et leur aide à ceux qu'ils reconnurent comme étant des serviteurs de Dieu, montrant ainsi leur bonté à l'égard du Seigneur Jésus-Christ et de ses disciples. C'est à ces hommes bienveillants que se rapporte l'énoncé biblique suivant: « Heureux celui qui s'intéresse au pauvre! Au jour du malheur l'Eternel le délivre; l'Eternel le garde et lui conserve la vie. Il est heureux sur la terre, et tu ne le livres pas au bon plaisir de ses ennemis. » (Ps. 41: 1, 2) Le « pauvre » mentionné ici n'est pas seulement celui qui manque de nourriture et de vêtement, mais c'est le « pauvre en esprit », l'homme doux et humble de cœur. L'homme Jésus, quand il était sur la terre, fut le plus pauvre d'entre ces pauvres. (Matth. 11: 29) Il dit à ses fidèles disciples: « Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux! » (Matth. 5: 3) Jésus avait reçu mission de prêcher devant ces hommes, et les membres du corps de Christ ont également reçu l'ordre de leur prêcher l'évangile. (Luc 4: 18; Es. 61: 1-3; Ps. 40: 17; 72: 2, 12, 13) C'es là le peuple de Dieu qui a été choisi d'entre les nations pour son nom, et à propos duquel l'apôtre Paul a écrit: « Comme attristés, et nous sommes toujours joyeux; comme pauvres, et nous en enrichissons plusieurs; comme n'ayant rien, et nous possédons toutes choses. » (2 Cor. 6: 10) Ce sont là les « pauvres » auxquels les hommes de bonne volonté ont témoigné de la bonté, et ce parce qu'ils ont cru que ces hommes représentent le Seigneur.

27 Les faits montrent qu'il y a eu depuis 1918 beaucoup de braves gens qui prêtèrent leur attention aux témoins de Jéhovah, se montrèrent aimables envers eux, les assistèrent et les réconfortèrent. A ceux qui dans leur bonté ont témoigné de la bienveillance et de l'attention à son peuple oint, Dieu dit: 'Le Seigneur te protégera et préservera ta vie, et tu seras heureux sur la terre.'

28 Cela coïncide exactement avec le jugement proclamé par Jésus. Christ Jésus est à présent dans le temple pour juger, accompagné et servi par son escorte de saints anges. Les nations sont assemblées devant lui. C'est le temps où « il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs. » (Matth. 25: 31, 32) Ces hommes de bonne volonté, la classe de Jonadab, sont les brebis de 'l'autre troupeau', dont Jésus fit mention quand il dit: « J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie; celles-là, il faut que je les amène; elles entendront ma voix, et il y aura *un seul* troupeau, *un seul* berger. » (Jean 10: 16) Christ Jésus procède maintenant à l'œuvre de la séparation ou du classement, et actuellement les brebis de 'l'autre troupeau' sont amenées dans la bergerie de son organisation. Elles se sont placées du côté du Seigneur et ont été « marquées » selon l'ordre de Jéhovah. Elles déclarent ne former qu'un avec l'organisation de Dieu et se sont réfugiées dans sa ville. A ceux qui se sont ainsi rangés du côté du Seigneur et l'ont servi fidèlement, qui demeurent dans son organisation et témoignent de la bonté à ses oints, parce

qu'ils sont ses oints, Jésus dira bientôt: « Venez, vous qui êtes bénis de mon Père; prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. » (Matth. 25: 34) Ces derniers entreront dans la vie éternelle. Ce sera là leur part, quand sera passé le jour de la vengeance de Dieu et que la paix et les bénédictions deviendront permanentes.

« Peut-être serez-vous épargnés »

29 Celui qui a pris place du côté de Jéhovah doit, s'il veut vivre, demeurer dans son organisation, dont Christ est le chef. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Si un membre qui est actuellement dans le temple en sortait, il mourrait à cause de sa désobéissance. (Actes 3: 23) La ville de refuge n'était pas destinée aux oints de Dieu, mais préfigurait ou représentait les dispositions bienveillantes prises par Jéhovah en faveur de ceux qui viendraient au Seigneur après l'élection et l'onction de la classe du temple. Il est écrit dans la prophétie: « Assemblez-vous, rassemblez-vous, nation point désirée! » (Soph. 2:1; version angl) Les oints, la « nation sainte » de Dieu, n'est pas désirée ou aimée du monde; la classe de Jonadab, montée dans le « char » de Christ, c'est-à-dire qui s'est jointe à son organisation, n'est pas non plus aimée du monde. Ainsi les paroles du prophète, qui viennent d'être citées, concernent tous ceux qui ont fait connaître qu'ils se trouvent du côté du Seigneur. Il leur est ensuite dit à tous qu'ils doivent chercher l'humilité et la justice, avant que la colère de Dieu se manifeste à Harmaguédon. « Cherchez l'Eternel, vous tous, humbles du pays [ou: de la terre], qui pratiquez ses ordonnances [version angl. trad. litt.: son jugement]! Recherchez la justice, recherchez l'humilité! Peut-être serez-vous épargnés au jour de la colère de l'Eternel. » (Soph. 2: 3) Il convient de noter que ce texte biblique dit: « Vous . . . qui pratiquez ses ordonnances. » Les ordonnances mentionnées ici sont le jugement ou la sentence de Jéhovah, c'est-à-dire son arrêt judiciaire, et cet arrêt est sa décision formelle. La classe ointe du temple a agi conformément au jugement ou à la décision expresse de Jéhovah. La classe de Jonadab a également agi conformément au jugement ou aux desseins de Dieu en se plaçant du côté de Jéhovah et en se joignant à son organisation ou en montant dans son « char ». Les membres de l'une et de l'autre classe doivent tous être humbles, c'est-à-dire prêts à être enseignés; aussi doivent-ils étudier la Parole de Dieu, car c'est là la nourriture qui leur est destinée. Ils doivent tous chercher la justice c'est-à-dire qu'ils doivent se conformer aux lois de Dieu qui toutes sont justes. Tous ceux qui passeront par la grande détresse d'Harmaguédon doivent être « épargnés » par Jéhovah, sans quoi ils ne pourraient pas être préservés au cours de la terrible détresse qui viendra sur le monde. Cela signifie par conséquent que tous les membres qui se trouvent dans l'organisation de Jéhovah, les oints ainsi que leurs alliés, ces derniers étant représentés par Jonadab, doivent maintenant 's'efforcer de se présenter devant Dieu comme des hommes éprouvés, des ouvriers qui n'ont point à rougir.' (2 Tim. 2: 15) Le Seigneur Dieu a préparé à leur intention une nourriture spirituelle abondante, dont ils doivent se nourrir, en vue de leur bien-être.

Instruction

30 L'image prophétique de la ville de refuge a été écrite d'avance dans les Ecritures pour l'instruction et l'encouragement du « reste », afin que les fidèles puissent reconnaître et comprendre la volonté de Dieu les concernant, qu'ils soient assurés de se trouver du bon côté et que leur espérance soit vivifiée. (Rom. 15: 4) Dieu parle comme suit aux Israélites dans les plaines de Moab, à propos des villes de refuge: « Voici des ordonnances de droit pour vous et vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez. » (Nombres 35: 29) Cela signifie évidemment qu'ils doivent ne pas oublier la loi de Dieu et c'est pourquoi ils doivent l'étudier. — Le jour ou le temps du jugement de la maison de Dieu et des nations est venu, et le « reste » prend part à ce jugement en proclamant « le jugement qui est écrit ». (Ps. 149: 9) Il en résulte que les membres du « reste » doivent être eux-mêmes instruits des jugements de Dieu pour expliquer les uns aux autres sa volonté à leur égard. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils se nourrissent constamment des vérités que Dieu leur offre. Le « reste » oint fait partie de la classe sacerdotale, et la loi de Dieu exigeait du sacrificateur qu'il instruisît le peuple de la loi de Jéhovah. (Mal. 2: 7) C'est pourquoi le « reste », les témoins de Jéhovah, ont le devoir d'étudier, d'acquérir la connaissance, puis d'instruire la classe de Jonadab et de l'aider à comprendre la vérité. La classe sacerdotale a le devoir d'instruire ceux qui viennent d'être invités à monter dans le « char » et qui y montent. La classe de Jonadab, de son côté, est obligée de s'instruire elle-même par l'étude de la Parole de Dieu; ses membres doivent en effet continuer à chercher l'humilité, c'est-à-dire rester prêts à être instruits et enseignés. Ils doivent continuer à chercher la justice, connaître les voies de Dieu et cheminer sur elles. Ce sont là les conditions auxquelles il faut répondre avant de recevoir la protection de Dieu au temps de la grande détresse. C'est pourquoi ils doivent se plier à ces exigences, sans quoi ils ne seraient pas à l'abri au jour d'Harmaguédon.

31 Le nom « témoins de Jéhovah » se rapporte spécialement aux oints de Dieu choisis dans le monde, qui seuls portent le nouveau nom. La classe de Jonadab « entend » le message de la vérité et doit dire maintenant à ceux qui se trouvent à portée de sa voix: « Viens! Et que celui qui entend dise: Viens! Et que celui qui a soif vienne; que celui qui veut prenne de l'eau de la vie, gratuitement. » (Apoc. 22:17) Ceux qui font partie de la classe de Jonadab doivent accompagner les membres qui appartiennent à la classe du Jéhu antitypique, les oints, et proclamer le message du royaume, bien qu'ils ne soient pas les témoins oints de Jéhovah. La question suivante a été po-

sée et « *La Tour de Garde* » fut priée d'y répondre: Un Jonadab doit-il être nommé membre du comité de service et être choisi pour présider aux études?

32 Il convient de noter que c'est à la classe sacerdotale qu'a été imposé le devoir de diriger le peuple, de lui lire la loi et de l'en instruire. (Mal. 2: 7) En tout lieu où se trouve par conséquent un groupe de témoins de Jéhovah, c'est-à-dire d'oints, celui qui préside aux études doit être choisi parmi les oints; de même le comité de service doit se composer d'oints. Mais lorsqu'un groupe se compose en totalité de Jonadabs, et que nul oint n'est présent, il est indiqué que la présidence d'une telle assemblée soit confiée à un Jonadab. Notons que Jéhu adressa l'invitation suivante à Jonadab: « Viens avec moi, et tu verras mon zèle pour l'Eternel. » (2 Rois 10: 16) Jonadab se trouvait là pour apprendre et non pas pour enseigner. Il vit que Jéhu manifestait un amour et un dévouement brûlants, un zèle ardent pour la cause de Jéhovah. Il apprit ainsi qu'il devait, lui aussi, manifester son zèle pour le Seigneur, c'est-à-dire, servir Jéhovah Dieu, car il n'est que juste et convenable de le servir et de ne pas seulement recevoir égoïstement les bénédictions de sa main. L'organisation officielle et terrestre de Jéhovah se compose de son « reste » oint, et les Jonadabs qui accompagnent les oints doivent être enseignés et non pas être des instructeurs. Comme il s'agit apparemment là de dispositions prises par Dieu, tous devraient s'y conformer de tout cœur.

33 Un Jonadab doit-il voter lors de l'élection d'un comité de service? La réponse est: Non. Puisque le comité de service et les frères qui président aux études doivent être des membres du groupe des oints, seuls les oints doivent prendre part à l'élection.

34 Un Jonadab devrait-il se consacrer à Jéhovah et se faire baptiser? Réponse: Il est certainement juste qu'un Jonadab se consacre à l'accomplissement de la volonté de Dieu. Nul ne recevra jamais la vie s'il n'agit ainsi. Le baptême ou l'immersion dans l'eau est uniquement un symbole qui montre qu'un homme s'est consacré à l'accomplissement de la volonté de Dieu; c'est pourquoi un baptême n'est pas contre-indiqué. Que celui qui est parvenu à la connaissance de la vérité se réjouisse de la place que le Seigneur lui a indiquée, quelle que fût cette place. Lorsque le Seigneur le charge d'une mission, il devrait être heureux de pouvoir servir à l'endroit où il se trouve; tous devraient vivre ensemble, en paix et en harmonie.

Méthode d'étude

35 Le temps est venu où doit être enseignée la classe de Jonadab, les « millions », ce qui signifie la même chose. C'est pourquoi nous indiquons une méthode d'instruction qui semble être en harmonie avec la volonté du Seigneur. En tous lieux où se rassemblent des membres du « reste » et des Jonadabs on peut utiliser un phonographe électrique pour reproduire une causerie, et durant cette causerie nul ne devrait se trouver sur l'estrade. A la fin de la causerie enregistrée sur disque, un oint, préalablement nommé comme président de l'assemblée, devrait se rendre sur l'estrade et diriger une étude ayant pour objet le même sujet que celui traité dans la conférence enregistrée et qui serait par exemple: « Qui est Jéhovah »? Le frère qui présiderait à l'étude devrait être préparé d'avance et avoir une liste de questions sur le même sujet, des textes bibliques qui s'y rapportent et les réponses conformes aux Ecritures. Ces questions pourraient être lues à haute voix et un oint quelconque de l'assemblée être appelé à répondre, ou le frère qui présiderait à l'étude pourrait lire la réponse dans un livre ou une brochure, ou la donner en ses propres paroles, mais en conformité avec nos écrits. Des questions pourraient également être posées par les Jonadabs ou une personne quelconque présente; elles devraient cependant toujours rester dans le cadre du sujet traité. De cette façon l'heure pourrait être employée avec beaucoup de profit, qu'elle ait lieu dans une salle ou dans le logement d'une personne quelconque portant intérêt à la Parole de Dieu. De pareilles études sont très nécessaires et permettent surtout à la classe des Jonadabs de connaître la volonté de Dieu les concernant.

36 Que tout membre aimant le Seigneur Dieu et le Seigneur Jésus-Christ s'efforce de servir le Seigneur et de proclamer son royaume. C'est le temps où doit être accomplie l'œuvre du témoignage. Il ne faut jamais oublier que l'ennemi est fermement décidé à détruire l'organisation terrestre de Dieu et que la protection divine ne sera donnée qu'aux fidèles. C'est pourquoi tous ceux qui font partie de l'organisation de Dieu doivent habiter et agir en paix et en harmonie. Que toutes les disputes et grogneries prennent fin! Celui qui cherche des fautes, des disputes et qui murmure sera sévèrement jugé par le Seigneur. (Jude 15–21) Tous les membres de la classe du temple doivent être en accord et en harmonie en Christ et entre eux, et ainsi vivre en paix. Quiconque prétend faire partie de la classe du temple mais provoque des disputes et des divisions démontre par là même qu'il n'est pas dans le temple. — L'organisation ointe de Dieu est représentée par « Sion ». La désignation « Jérusalem » se rapporte à l'organisation de Jéhovah en général, et la classe de Jonadab s'y est jointe. Le grand juge, Christ Jésus, le Fils bien-aimé de Dieu, juge à présent et classe les hommes en amenant de son côté ceux qui aiment Dieu et la justice. La classe sacerdotale, en particulier, doit servir de guide dans un esprit de paix, d'unité et de parfaite coopération. Tous ceux qui l'accompagnent doivent vivre en paix et servir fidèlement le Seigneur. « Car là sont les trônes pour la justice, les trônes de la maison de David. Demandez la paix de Jérusalem. Que ceux qui t'aiment jouissent du repos, que la paix soit dans tes murs, et la tranquillité dans tes palais! A cause de mes frères et de mes amis, je désire la paix dans ton sein; à cause de la maison de l'Eternel, notre Dieu, je fais des vœux pour ton bonheur. » — Ps. 122: 5–9.

Questions à étudier

§ 1. A qui Jéhovah accorde-t-il sa bonté et quand?
§ 2—4. Expliquez pourquoi certains qui ont violé l'alliance éternelle peuvent se réfugier dans la « ville de refuge » et y trouver la sécurité, alors que d'autres ne la trouvent pas. Comment s'accomplit une fuite de ce genre? Quelle est l'obligation s'y rapportant qui est à présent imposée aux témoins de Jéhovah?
§ 5, 6. Décrivez ce qui se produisait lors de l'arrivée d'un meurtrier dans la ville de refuge. Faites l'application de cette image prophétique.
§ 7. Faites l'application de Proverbes 24: 11, 12 et 14: 25.
§ 8. Comparez Deutéronome 19: 3 à Esaïe 62: 10. A qui est adressé chacun de ces textes, et comment les intéressés préparent-ils la voie, conformément aux instructions données dans ces versets?
§ 9. Comment l'œuvre actuelle des témoins de Jéhovah fut-elle préfigurée en relation avec la dixième plaie qui vint sur l'Egypte?
§ 10—13. Expliquez les dispositions de la prescription selon lesquelles le fugitif qui s'était réfugié dans la ville de refuge « restera dans cette ville jusqu'à ce qu'il ait comparu devant l'assemblée pour être jugé, jusqu'à la mort du souverain sacrificateur. »
§ 14—17. Montrez que la disposition rédigée dans Nombres 35: 26, 27 trouve une application antitypique à l'époque présente. Comparez-y (en y comprenant la sentence contenue dans le 28me verset) la règle rédigée dans Ezéchiel 18: 24, 26 et 33: 4, 5, 13.
§ 18. Quelle est l'application actuelle de la façon d'agir prophétique de Salomon à l'égard de Schimeï?
§ 19, 20. Expliquez la signification et le but de la prescription contenue dans Nombres 35: 31, et, à l'appui d'autres énoncés bibliques, comment elle s'accomplira à l'égard des hommes occupant de hautes et influentes charges dans le monde.
§ 21, 22. En vous référant à Nombres 35: 32, dites a) quel conseil y est contenu; b) pour qui et pourquoi?
§ 23, 24. Pourquoi la bataille d'Harmaguédon est-elle nécessaire? Quel est par conséquent le but de la « ville de refuge » et de la publication de cette disposition?
§ 25. A l'appui de textes bibliques montrez quand la disposition d'une « ville de refuge » trouvera une application antitypique.
§ 26—28. Démontrez, à l'aide des textes, quel est le « pauvre » mentionné dans Ps. 41: 1. Quel est celui qui « s'intéresse au pauvre »? Pourquoi est-il « heureux »? Comment s'accomplit ce texte, en relation avec le deuxième verset? Montrez sa concordance avec l'accomplissement de la parabole des brebis et des boucs de même qu'avec les paroles contenues dans Jean 10: 16.
§ 29. Quelle est la « nation » mentionnée dans Soph. 2: 1? Par qui n'est-elle pas désirée? Pourquoi? Expliquez l'exhortation contenue dans Sophonie 2: 3.
§ 30. Pour qui et pourquoi l'image prophétique de la « ville de refuge » a-t-elle été rédigée? En quoi consistent le privilège et le devoir actuels énoncés dans Nombres 35: 29; Ps. 149: 9 et Mal. 2: 7?
§ 31—33. A l'appui des Ecritures expliquez les rapports existants entre les « témoins de Jéhovah » et la classe de « Jonadab », en ce qui concerne les assemblées d'études, l'élection d'un comité de service, ainsi que la proclamation du royaume.
§ 34. Un Jonadab doit-il se consacrer et être baptisé, et pourquoi?
§ 35. Quelle méthode est à recommander pour l'instruction de la classe de Jonadab?
§ 36. Quels sont, par conséquent, le privilège, la responsabilité et les devoirs de tout membre qui aime le Seigneur Dieu et le Seigneur Jésus-Christ? Pourquoi est-il à présent absolument nécessaire de prêter une attention spéciale à ces choses, et de s'y consacrer entièrement?

W. T. du 15 Août 1934)

Les «amis» de Job

LA conversation de Job avec ses trois « consolateurs » a été un énigme pendant très longtemps. Il est possible cependant de le résoudre entièrement maintenant.

Malgré toutes ses souffrances, Job resta inébranlable dans sa foi en Dieu, mais il commença à comprendre que les trois prétendus amis n'étaient pas, pour lui, de véritables amis et, s'adressant à Eliphaz, il lui dit: « Celui qui souffre a droit à la compassion de son ami, même quand il abandonnerait la crainte du Tout-Puissant. Mes frères sont perfides comme un torrent, comme les lits des torrents qui disparaissent. » (Job 6: 14, 15) Désireux d'acquérir plus de connaissance, afin d'être mieux à même de choisir le bon chemin, Job continue: « Instruisez-moi, et je me tairai; faites-moi comprendre en quoi j'ai péché. » (Job 6: 24) Et sur un ton de reproche, il s'adresse de nouveau à Eliphaz: « Que les paroles vraies sont persuasives! Mais que prouvent vos remontrances? Voulez-vous donc blâmer ce que j'ai dit et ne voir que du vent dans les discours d'un désespéré? Vous accablez un orphelin, vous persécutez votre ami. Regardez-moi, je vous prie! Vous mentirais-je en face? Revenez, ne soyez pas injustes; revenez, et reconnaissez mon innocence. Y a-t-il de l'iniquité sur ma langue, et ma bouche ne discerne-t-elle pas le mal? ... Quand je dis: Mon lit me soulagera, ma couche calmera mes douleurs, — c'est alors que tu m'effraies par des songes, que tu m'épouvantes par des visions. Ah! je voudrais être étranglé! Je voudrais la mort plutôt que ces os! Je les méprise! ... je ne vivrai pas toujours... Laisse-moi, car ma vie n'est qu'un souffle. » — Job 6: 25–30; 7: 13–16.

La réponse de Job au discours artificieux d'Eliphaz excita la colère de Bildad, dont l'esprit combatif se manifesta par une réprimande plus sévère encore. Lui aussi s'était présenté sous la masque d'un consolateur, mais il était également un émissaire de Satan, suscité par l'ennemi pour induire Job à renier Dieu. Il se mit en devoir de réaliser les intentions de son maître, le diable. Celui-ci avait fait périr les sept fils et les trois filles de Job. (Job 1: 6–13, 18, 19) « Bildad de Schuach prit la parole et dit: Jusques à quand veux-tu discourir de la sorte, et les paroles de ta bouche sont-elles un vent impétueux? Dieu renverserait-il le droit? Le Tout-Puissant renverserait-il la justice? Si tes fils ont péché contre lui, il les a livrés à leur péché. Mais toi, si tu as recours à Dieu, si tu implores le Tout-Puissant; si tu es juste et droit, certainement alors il veillera sur toi, et rendra le bonheur à ton innocente demeure. » — Job 8: 1–6.

Après quoi, Bildad accuse Job d'être un hypocrite et un malfaiteur. Ce n'est pas à l'Eternel qu'il lui conseille de demander la sagesse; il l'invite à la rechercher plutôt auprès des hommes semblables à Bildad, auprès des « pères », suivant l'expression qu'il emploie: « Interroge ceux des générations passées, sois attentif à l'expérience de leurs pères... (version de Segond) Ceux-là ne t'enseigneront-ils pas, ne te parleront-ils pas, et de leurs cœurs ne tireront-ils pas des paroles? (version de Darby) Non, Dieu ne rejette point l'homme intègre, et il ne protège point les méchants. » — Job 8: 8, 10, 20.

Ces paroles de Bildad sont un rappel exact des phrases de consolation que le clergé, ou les chefs religieux de la soi-disant chrétienté débitent à ceux qui souffrent. Au su ou à l'insu du clergé, il a toujours été dans les intentions de Satan, son inspirateur occulte, de pousser des gens honnêtes à blasphémer le nom de Jéhovah Dieu. Les ecclésiastiques n'exhortent pas les hommes à étudier la parole de Dieu, mais ils leur tiennent le même langage que Bildad vis-à-vis de Job: ‚Ecoutez ce qu'ont enseigné les *pères* d'église. Ne vous enseigneront-ils pas, ne vous parleront-ils pas, et de leurs cœurs ne tireront-ils pas des paroles?' Ce-

pendant, ces prétendus ministres de Dieu n'ignorent pas que ceux que l'on appelle les « pères de l'église » ont conçu et répandu des doctrines erronées, et présenté Dieu sous un faux jour. Le diable ne l'ignore pas non plus, et il continue à abreuver l'humanité de ces absurdités.

Répondant à Bildad (le suppôt de Satan), Job proclame à la face du trio hypocrite la sublime grandeur de Jéhovah Dieu et l'impuissance de l'homme à défendre lui-même son sort devant le Seigneur. « S'il enlève, qui s'y opposera? Qui lui dira: Que fais-tu? Dieu ne retire point sa colère; sous lui s'inclinent les appuis de l'orgueil. Et moi, comment lui répondre? Quelles paroles choisir? Quand je serais juste, je ne répondrais pas; je ne puis qu'implorer mon juge. » — Job 9: 12–15.

Puis Job déclare qu'il est incapable de plaider en personne sa cause auprès de Jéhovah en vue d'une réconciliation avec Lui, et il insiste sur la nécessité d'un médiateur pour réconcilier l'homme avec Dieu: « Il n'est pas un homme comme moi, pour que je lui réponde, pour que nous allions ensemble en justice. Il n'y a pas entre nous d'arbitre, qui pose sa main sur nous deux. » (Job 9: 32, 33) Remarquez qu'aucun de ces bons apôtres et prétendus amis de Job n'a fait la moindre allusion à la nécessité d'un juge ou arbitre.

La version d'Ostervald rend le verset 33 comme suit: « Il n'y a personne qui puisse prendre connaissance de la cause qui est entre nous, et qui puisse interposer son autorité entre nous deux. » Job prophétisa donc, animé par la grâce et l'inspiration divines, la venue du grand Juge, Christ Jésus. (Jean 5: 22, 27) A l'instar des trois prétendus « amis » de Job, le clergé se garde bien d'annoncer au peuple la nécessité d'un tel Juge équitable.

C'est alors que Job lance un appel à l'Eternel. Il atteste de nouveau qu'il n'est pas un homme méchant. Si l'on s'en rapporte aux Ecritures, un méchant est un homme qui, après avoir reçu la lumière du Seigneur, la repousse ensuite délibérément et devient l'adversaire de l'Eternel. Or, Job savait bien que tel n'était pas son cas. « Je dis à Dieu: Ne me condamne pas! Fais-moi savoir pourquoi tu me prends à partie!... tu recherches mon iniquité... tu t'enquiers de mon péché, sachant bien que je ne suis pas coupable, et que nul ne peut me délivrer de ta main. Souviens-toi que tu m'as façonné comme de l'argile; voudrais-tu de nouveau me réduire en poussière?... Si je pèche, tu m'observes, tu ne pardonnes pas mon iniquité. Suis-je coupable, malheur à moi! Suis-je innocent, je n'ose lever la tête, rassasié de honte et absorbé dans ma misère. » — Job 10: 2, 6, 7, 9, 14, 15.

Comme la plupart de ceux qui souffrent, Job cherchait à comprendre. Ses trois amis ou supposés tels, omirent, tout comme les ecclésiastiques, de lui apporter les éclaircissements nécessaires, parce que ni les uns ni les autres n'étaient des représentants du Seigneur Dieu.

Le levain de la méchanceté poussa Tsophar, le troisième « ami » de Job, à intervenir dans la discussion pour appuyer les assertions de ses deux compagnons. Job avait osé mettre en doute la sagesse présumée de ces agents de Satan. Car il n'avait pas manqué de s'apercevoir qu'ils ne disaient pas la vérité. Sa réplique les avait rendus furieux. Rappelons-nous, à cette occasion, combien de gens sincères se sont refusé à croire les allégations mensongères des prêtres et autres directeurs religieux et comment ils se sont attiré de la sorte la colère agressive des faux prophètes. « Tsophar de Naama prit la parole et dit: Cette multitude de paroles ne trouvera-t-elle point de réponse, et suffira-t-il d'être un discoureur pour avoir raison? Tes vains propos feront-ils taire les gens? Te moqueras-tu, sans que personne te confonde? Tu dis: Ma manière de voir est juste, et je suis pur à tes yeux. Oh! si Dieu voulait parler, s'il ouvrait les lèvres pour te répondre, et s'il te révélait les secrets de sa sagesse, de son immense sagesse, tu verrais alors qu'il ne te traite pas selon ton iniquité. » — Job 11: 1–6.

Tsophar explique alors à Job que Dieu lui restera à jamais incompréhensible. Mais il en profite pour exalter la soi-disant valeur de ses acolytes en faisant remarquer qu'ils sont les uniques détenteurs de la vraie sagesse et qu'ils sont, par conséquent, seuls capables de diriger les hommes dans la bonne voie. En un mot, leur doctrine tendait signifier, en manière de conclusion, que si Job voulait se purifier lui-même de son iniquité, Dieu lui accorderait ses bénédictions. Les conducteurs religieux ont adopté à travers les siècles la même attitude que les soi-disant amis de Job: ils ont en effet, enseigné aux peuples que, s'ils menaient, comme ils disent, une vie convenable, en soutenant et en entretenant le clergé, tout comme les pouvoirs politiques ou dominants, ils pourraient se sauver eux-mêmes. Ce qui revient à dire, en d'autres termes, que, d'après eux, le principal moyen de salut consiste à se conformer aux commandements de l'église. Ils passent sous silence et semblent complètement ignorer les dispositions que Dieu a prises en vue de la rédemption par le sang de Christ, ainsi que la restitution de la vie éternelle sur la terre aux hommes qui lui auront fait vœu d'obéissance. Ils prétendent que la seule discipline à observer consiste à se former une mentalité comparable à la leur et à celle de leurs frères en religion. Ils semblent ne pas avoir compris que toute personne honnête ne peut que vivre une vie propre et convenable.

En provoquant cet entretien, Satan avait cherché à tourmenter Job, par les paroles des trois prétendus « amis », et à l'induire, à maudire Dieu et à perdre ainsi son intégrité; mais Satan n'eut pas de succès. La parole de Jéhovah fut ainsi réhabilitée.

W. T. du 15 Août 1934)

Textes et commentaires

15 Novembre

« Que mes instructions se répandent comme la pluie... Car je proclamerai le nom de l'Eternel. Rendez gloire à notre Dieu! Il est le rocher. » — Deut. 32: 2–4.

Le nom de Jéhovah doit être aujourd'hui glorifié et relevé à son titre, afin que chacun sache qu'il est le Dieu suprême. Il n'y a donc pas de sécurité plus grande pour son peuple que le nom de Jéhovah. Manquer ou refuser de proclamer ce grand nom lui ferait perdre tous droits à sa protection. Il tomberait rapidement aux mains de l'ennemi. Jéhovah Dieu est l'ami fidèle de la classe du serviteur, qui, elle aussi, doit rester fidèle et attachée à son Dieu si elle veut subsister. Le Seigneur lui montre le chemin en lui disant: « Le nom de Jéhovah est une tour forte », il est votre sûre retraite. T 5/33.

16 Novembre

« Ils murmurèrent contre le maître de la maison, et dirent: Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, et tu les a traités à l'égal de nous, qui avons supporté la fatigue et la chaleur du jour. » — Matthieu 20: 11, 12 —

Ceux qui murmurent ont préféré se rendre le plus intéressants possible en se plaignant du salaire versé aux ouvriers qui n'avaient travaillé qu'une heure dans la vigne. De même certains « anciens » d'autrefois, n'ayant plus été élus à remplir cette charge et qui se voient placés au même niveau que les derniers-venus à la vérité, se considèrent comme offensés et se plaignent de subir un injuste traitement. Se voyant privés d'énoncer leurs propres idées ils en sont chagrinés et disent en substance: 'Voici, ceux qui n'ont été dans la vérité que depuis peu de temps sont traités de la même façon que nous et cela n'est pas juste.' Ils ne sont pas satisfaits de constater que Dieu les a placés dans la même condition et a donné à tous une même part dans l'œuvre de la réhabilitation de son nom. Leurs murmures et leurs plaintes montrent qu'ils restent en dehors du sanctuaire de Jéhovah. T 5/1/34.

17 Novembre

« Que le pied de l'orgueil ne m'atteigne pas, et que la main des méchants ne me fasse pas fuir! » — Psaume 36: 12 —

La classe du méchant serviteur continuera à prononcer des discours mielleux et de belles paroles et à tâcher d'attirer les fidèles dans ses assemblées; elle utilisera des moyens astucieux pour les éloigner de l'organisation de Dieu. Le « méchant » est un ennemi infâme, et l'« homme du péché » descend du Malin, c'est pourquoi il est méchant, impie. Il parle aux fidèles de méprisable façon et leur dit: 'Vous travaillez pour une maison de libraires-éditeurs cherchant à réaliser un gain matériel. Pourquoi ne venez-vous pas à nous pour jouir d'agréables réunions?' Celui qui se laisserait entraîner par de tels propos abandonnerait Dieu et son organisation. Le « reste » est guetté sur son chemin par ce danger, aussi le Seigneur lui donne-t-il, par son prophète, cette prière-ci: « Que la main des méchants ne me fasse pas fuir. » Le « reste » doit en tout temps garder à l'esprit cette vérité: Jéhovah ne garde que ceux qui l'aiment. T 5/33.

18 Novembre

« Laissez en terre le tronc où se trouvent les racines [la souche], et liez-le avec des chaînes de fer et d'airain, parmi l'herbe des champs. Qu'il soit trempé de la rosée du ciel. » — Daniel 4: 15.

Cela montre que si l'humanité est éloignée de Jéhovah, ne sachant où fixer sa demeure dans le monde, Dieu cependant ne permettra pas que périsse la race humaine ni qu'elle perde absolument tout espoir; il a pris soin qu'elle soit revivifiée par la rosée du ciel, par les rafraîchissantes promesses dont peuvent profiter ceux qui aiment Dieu et la justice. A ce sujet nous lisons: « Que mes instructions se répandent comme la pluie, que ma parole tombe comme la rosée. » (Deut. 32: 2) Cette rafraîchissante rosée du ciel bénéficiera à ceux qui durant la longue période d'attente auront manifesté leur foi en Dieu et en ses précieuses promesses et se seront efforcés de maintenir leur loyauté envers Jéhovah. La race humaine entière souffre sous la cruelle domination de Satan, mais les créatures humaines qu'anime la foi en Dieu sentiront l'effet de la rosée symbolique et ne perdront point l'espérance. T 6/1/34.

19 Novembre

« Je rendrai ton front comme un diamant, plus dur que le roc. Ne les crains pas, quoiqu'ils soient une famille de rebelles. » — Ezéchiel 3: 9.

Admettons, qu'en recevant l'ordre de porter à Jérusalem le message de dénonciation de Jéhovah, Ezéchiel eût dit: « Les sacrificateurs de Jérusalem sont de très honnêtes gens; les principaux personnages de la synagogue sont des commerçants riches, des docteurs, des politiciens et je ne puis consentir à les offenser. » Une telle attitude eût signifié infidélité envers Dieu et aurait amené la mort d'Ezéchiel. Jéhovah l'envoya pour porter son message de vérité au peuple. Maintenant il envoie ses témoins pour porter un semblable message à la « chrétienté ». Quand Ezéchiel vint à Jérusalem, les Juifs tempêtèrent, le rudoyèrent et tentèrent de l'effrayer, de même que maintenant le clergé et ses alliés s'efforcent d'agir ainsi envers les fidèles témoins de Jéhovah. Jéhovah avait naturellement prévu ce fait, c'est pourquoi l'ordre qu'il donna à Ezéchiel s'applique aujourd'hui avant tout à ses témoins. T 8/33.

20 Novembre

« Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés par la vérité. »
— Jean 17:19 —

Il est impossible de dire, avec certitude, pourquoi le Seigneur permit que la pensée « d'aller au ciel » occupât une place prépondérante dans l'esprit d'une si grande partie de son peuple, mais nous savons qu'il permet aux hommes d'exercer leur propre et libre volonté. Lorsque le chrétien est animé d'un sentiment égoïste en interprétant la vérité de la parole divine, il est vraisemblable qu'il commettra des erreurs. Jésus et les apôtres insistèrent sur l'importance de l'amour pour Dieu, et par là il faut entendre un dévouement désintéressé à Jéhovah; or, beaucoup de consacrés croyaient cependant qu'il était beaucoup plus important de se préparer à aller au ciel, que de témoigner de l'amour pour Dieu. On peut se demander si l'erreur ou les idées fausses ont une si grande importance tant qu'un homme demeure honnête et agit de son mieux. Exerceraient-elles une influence dangereuse? Oui. La sincérité et l'honnêteté dans l'observance d'une erreur, n'édifient personne. La vérité seule sanctifie l'être humain. T 5/15/34.

21 Novembre

« Pendant combien de temps s'accomplira la vision sur le sacrifice perpétuel et sur le péché dévastateur? Jusques à quand le sanctuaire et l'armée seront-ils foulés? » — Daniel 8:13.

La Société des Nations fut établie par le système impérialiste anglo-américain. Et ce fut plus tôt, c'est-à-dire en 1918, que la classe du sanctuaire de Jéhovah ou son peuple dévoué fut « foulé » et que le service du « sacrifice perpétuel » fut enlevé. En Mai 1926 un congrès réunit le peuple de Jéhovah à Londres, en Angleterre; à ce moment une résolution fut adoptée, en tête de laquelle on peut lire: « *Un témoignage aux conducteurs des peuples* ». Ce témoignage contenait un avertissement adressé aux gouvernants de la septième puissance mondiale, avertissement qui établissait notamment que la Société des Nations n'est pas l'expression du royaume terrestre de Dieu. Ce fut là l'époque du début du « péché dévastateur », car dès ce moment les gouvernants ont reçu l'avertissement, sur le théâtre même de leurs opérations. C'est à partir de cette époque qu'on doit compter les 2300 jours. T 10/15/33.

22 Novembre

« Un arbre a de l'espérance; quand on le coupe, il repousse, . . . quand sa racine a vieilli dans la terre, quand son tronc meurt. » — Job 14:7,8.

Voici un cèdre au bord de l'eau. Son tronc est abattu. La souche reste dans la terre et meurt, mais quelques tendres racines survivent et sont attirées vers l'eau; et bientôt une vie nouvelle les anime et un arbre nouveau s'élève, plus magnifique encore que l'arbre originel. L'arbre est le symbole d'une création vivante ou d'une organisation et sa souche représente spécialement la partie terrestre ou visible de cette organisation. Le tronc de l'arbre originel, représentant l'homme, et ses racines ont vieilli dans la terre, mais il y a cependant des créatures humaines, symbolisées par les racines, qui ont pressenti la vérité, ont fait effort vers elle, vers Jéhovah et ses précieuses promesses et qui ont ainsi obtenu l'espérance d'être incorporées dans « l'arbre » nouveau.

T 6/1/34.

23 Novembre

« L'âme du méchant désire le mal; son ami ne trouve pas grâce à ses yeux. » — Prov. 21:10.

Satan savait que Jéhovah avait intronisé Christ Jésus dans sa charge de Roi, que la période d'attente était arrivée à son terme et que le moment était venu où la grande question en litige serait définitivement tranchée. Il savait de plus qu'il n'était pas parvenu à détourner de Dieu tous les hommes. Il n'ignorait pas que, s'il existe sur la terre des hommes qui se prétendent faussement disciples de Christ, il en est aussi qui sont véritablement dévoués à Jésus et qui gardent leur loyauté vis-à-vis de Jéhovah. Il résolut donc d'anéantir les nations, spécialement celles qu'on appelle « chrétiennes », plutôt que de les voir passer sous la domination de Christ. Et c'est ainsi qu'il déchaîna la guerre mondiale. Poussé par l'envie, par sa méchanceté effrénée, Satan préférait anéantir toutes ces créatures plutôt que d'admettre qu'une occasion leur fût donnée de constater que Jéhovah est le vrai Dieu à qui l'on doit soumission et dévouement. T 6/33.

24 Novembre

« Il répondit à l'un d'eux: Mon ami, je ne te fais pas tort; n'es-tu pas convenu avec moi d'un denier? » — Matthieu 20:13.

L'intendant répond à « l'un d'eux », ce qui montre que tous les ouvriers entrés en service la première heure ne s'étaient pas plaints, mais quelques-uns seulement. Le maître de la vigne n'avait pas violé ses engagements, mais payait, au contraire, exactement ce qu'il avait promis. Le denier représente symboliquement le privilège et l'honneur — conférés également à tous les serviteurs de Dieu — de porter le « nouveau nom » et de le confesser devant les hommes. Mardochée et Esther s'étaient déclarés être de la maison de Juda, c'est-à-dire de ceux qui louent Jéhovah; et de même ceux qui portent à bon droit le nom choisi par Jéhovah reconnaissent qu'ils sont de la même maison. La première œuvre à accomplir par ceux qui sont appelés à participer à l'œuvre du royaume du Seigneur est de magnifier et de réhabiliter le nom de Jéhovah. Mais le Seigneur n'a promis à personne une récompense individuelle et l'honneur qu'il réserve à ses serviteurs est destiné à la classe du « reste » dans son ensemble. Lorsque tous les serviteurs sont un en Christ, aucun d'eux ne peut prétendre à un honneur dont ne profiteraient pas les autres. T 5/1/34.

25 Novembre

« Mon âme sera rassasiée comme de mets gras et succulents, et, avec des cris de joie sur les lèvres, ma bouche te célébrera. » — Psaume 63: 6.

Ceux qui sont dans le temple sont avec le Seigneur et sont satisfaits du privilège de le chanter et de le louer, tel qu'il le leur a ordonné. Ils ne chantent ni ne prient qu'ils puissent enfin mourir, rompre les entraves de la chair, être conduits aussitôt dans le ciel et obtenir ainsi pleine satisfaction. Ils reconnaissent plutôt que l'époux, celui qui réhabilite le nom de Jéhovah, est venu, et ils manifestent avec lui leur allégresse, comme l'ordonne Jéhovah: « Et vous direz en ce jour-là: Louez l'Eternel, invoquez son nom! » Pour les fidèles le temps ne compte plus. Ils sont près du Seigneur, qu'ils soient dans la chair ou dans l'esprit, et d'accomplir sa volonté leur procure de la satisfaction dans l'attente confiante où ils sont, de la réhabilitation complète du saint nom de Jéhovah. T 5/15/34.

26 Novembre

« ... Afin de les rassembler pour le combat du grand jour du Dieu tout-puissant. » — Apoc. 16:14.

Satan lance ses troupes commandées par Gog contre les forces de Jéhovah réunies à Harmaguédon. Jusqu'alors Jéhovah Dieu, par l'intermédiaire de son Feld-maréchal Christ Jésus, n'était jamais intervenu dans la détresse du monde. Mais la grande bataille qui va se livrer est appelée 'le combat du Dieu tout-puissant' car l'intervention de Jéhovah va cette fois se manifester avec éclat. Dans le dix-neuvième chapitre de l'Apocalypse (11–16) Christ Jésus apparaît entouré de ses légions de saints anges, prêt à livrer la bataille du grand jour et monté sur un cheval blanc, ce qui signifie symboliquement qu'il est juste, et qu'il juge et combat avec justice. Seuls les membres de l'organisation de Jéhovah combattront sous son commandement dans la grande bataille et le rôle du « reste » sur la terre consiste à chanter les louanges de Jéhovah. La grande bataille du jour du Dieu tout-puissant n'a pas encore commencé, mais elle est proche, ainsi que tout le démontre avec évidence. T 6 /33.

27 Novembre

« Abattez l'arbre ... Son cœur d'homme lui sera ôté, et un cœur de bête lui sera donné; et sept temps passeront sur lui. » — Daniel 4: 14,16.

Le tronc (le genre humain), entouré de chaînes de fer et d'airain, indique que le royaume terrestre de Dieu n'existait point ou ne manifestait point son activité. La période des « sept temps » ne commence en réalité qu'à la ruine du dernier roi d'Israël, Sédécias, qui eut lieu en 606 av. J.-C., et c'est elle que vise le texte des Ecritures: « J'en ferai une ruine, une ruine, une ruine. Mais cela n'aura lieu qu'à la venue de celui à qui appartient le jugement [autre version: le droit] » de posséder le royaume et la domination du monde. (Ezéchiel 21: 27) C'est au moment de la ruine de Sédécias que le décret de Jéhovah contre Israël entra en application; Satan devint le « dieu du monde entier » et c'est alors que commencèrent les « sept temps ». Voilà qui montre bien que Dieu ne voulut pas intervenir dans la domination bestiale de la terre avant la fin de cette période spéciale. Les « sept temps » qui ont commencé en 606 av. J.-C., et se sont prolongés pendant 2520 années, se sont terminés en 1914, lorsque Christ fut intronisé par Jéhovah. T 6/15/34.

28 Novembre

« Nul n'est semblable au Dieu d'Israël, il est porté sur les cieux pour venir à ton aide, il est avec majesté porté sur les nuées. » — Deut. 33: 26.

Les membres du fidèle « reste » voient que Jéhovah réhabilitera son nom dans la plus grande bataille qui aura jamais été livrée, qu'il se couvrira des lauriers de la victoire et de la gloire éternelle. Ils savent que Jéhovah est leur Père et leur Roi éternel et que parce qu'ils sont justes, par Christ Jésus, et entièrement dévoués au royaume, ils sont le peuple de Jésurun (d'Israël). En outre ils savent que Jéhovah leur a donné un nom nouveau, « Témoins de Jéhovah », et qu'il les a envoyés pour chanter ses louanges sur la terre, en témoignage de son nom. Ils ont la vision de la puissante organisation de Jéhovah, sous la forme d'un grand char de guerre monté par Jéhovah et, ravis d'allégresse, ils chantent maintenant: « Nul n'est semblable au Dieu d'Israël [autre version: au Dieu de Jésurun]. » — T 9/33.

29 Novembre

« Qui est aveugle, sinon mon serviteur, et sourd comme mon messager que j'envoie? Qui est aveugle, comme l'ami de Dieu, aveugle comme le serviteur de l'Eternel? » — Esaïe 42: 19.

Ces paroles du prophète de Jéhovah indiquent quel est l'esprit de Christ. C'est du « serviteur élu » de Dieu qu'il est parlé ici, et ce serviteur est aveugle pour tout ce qui touche au monde. Il n'a rien de commun avec le monde dont il est l'ennemi; mais il est entièrement dévoué à Jéhovah et à son royaume et son dévouement est sans partage. C'est cette pensée qu'expriment les mots de l'apôtre: « Mais je ne fais qu'une chose. » Ceux qui font partie du « reste » aiment donc Jéhovah et son royaume et n'aiment qu'eux. Le seul objet de leur amour est ce royaume. Comme ils sont les membres de ce serviteur dont la tête est Christ Jésus, ils ont l'esprit de Christ Jésus. Ils n'accomplissent pas leur tâche avec le souci de rester « agréables aux hommes », mais dans la simplicité de leur cœur et dans la crainte du Seigneur. — Col. 3: 22–24.

30 Novembre

« Et les nations espéreront en son nom. »
— *Matthieu 12:21* —

Des millions d'hommes parmi les peuples de toute la terre confessent être des disciples de Christ Jésus et néanmoins la plupart d'entre eux vivent sans espoir, parce qu'ils ne connaissent pas les desseins de Jéhovah. Bien qu'un système religieux ait manifesté son activité depuis des siècles, sous le nom de « christianisme organisé », les peuples de la « chrétienté » vivent néanmoins sans espoir. Seuls les hommes qui se confient en l'Eternel et qui le servent fidèlement ont réussi à se dégager des pièges du diable. Grâce à ses différents systèmes terrestres, Satan a aveuglé les hommes à l'égard de la vérité concernant les desseins de Dieu. Mais tous les projets humains se sont avérés inopérants, et les hommes sont affligés et malheureux. Celui qui ne connaît pas Dieu et son royaume ne peut être animé d'une véritable espérance. La seule espérance des nations est le nom de Jéhovah et de son Christ, parce que le royaume qui réhabilitera le nom de Jéhovah et apportera la délivrance aux hommes est sous la domination de Christ. T 1/15/34.

Lettres intéressantes

Fragment d'une lettre adressée à Radio Normandie
(d'une abonnée à *« l'Age d'Or »*)

Nous avons été très déçues de ne pas entendre, l'autre jour, la causerie de la *« Tour de Garde »*. Ces causeries sont pourtant particulièrement intéressantes. Elles aident la raison à sortir de certains problèmes; leur interprétation de la Bible ne manque ni de logique ni de bon sens.

Je ne suis pas croyante. Je fais même partie d'un groupement philosophique assez discuté même par les ignorants, *mais j'estime que le droit de causer librement de tout,* pour ou contre le catholicisme, *doit être librement accepté par la diffusion.* Il ne s'agit pas de telle ou telle religion à propager, il s'agit d'instruire, d'éclairer, en un mot: de rechercher la vérité puisqu'il est admis qu'on ne la pourra jamais posséder! Si nous pouvons goûter les sermons de Notre Dame, il n'est pas défendu de comparer, de juger, et *nous ne le pouvons qu'en entendant des thèses à apparences contradictoires.*

Ne supprimez pas ces causeries, au nom de la liberté de tous! La radio est à tous, non à une seule conception de la vie, de la vérité, de la religion ou de la philosophie. J'ai une vieille maman qui languit après ces causeries, elles lui font le plus grand bien . . . » A. D.

Cette dame nous a envoyé la copie de la lettre adressée à Radio Normandie avec cette remarque:

« Vous trouverez au dos de la présente le double de la lettre adressée à Radio Normandie. Je fais partie d'un groupement à tendance plutôt rationaliste, mais ceci ne m'empêche pas de comprendre votre but et de vous y aider. Sincères salutations!»

A. D. à A. (Seine)

Amitié sincère

Par retour nous répondons à votre lettre qui nous a fort peinées, de voir que l'on pourchasse les frères et sœurs même en France, soi-disant pays de la liberté!

Nous protestons ce jour même auprès du Ministre et espérons que devant l'affluence de lettres, il tiendra compte des désirs.

Nous vous envoyons ce jour un chèque postal de . . . francs, pour vous aider à la publication du numéro spécial de *« l'Age d'Or »*. D'autre part, comme nous ne pouvons pas envoyer plus d'espèces, et que néanmoins nous voudrions vous aider davantage, nous vous offrons une bicyclette de dame que nous ne pouvons plus utiliser pour raison de santé . . .

Voici la lettre adressée au ministère de l'Intérieur: G. . . ., le 5 juin 1934

« Les sous-signées protestent auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur contre l'expulsion des frères et sœurs étrangers et les fausses accusations portées contre la « Tour de Garde », dont nous connaissons la haute valeur morale. »

(Signées:) Mmes C. et H. G. à G.
(Seine et Oise)

Et une protestation de la Creuse

J'ai pris connaissance des faits que vous m'avez bien voulu signaler et vous prie de croire qu'ils ont trouvé toute mon attention. Je vous assure de mon concours absolu dans votre mouvement de protestation.

J'ai lu vos livres et écrits, c'est-à-dire les ouvrages du Juge Rutherford: « La Harpe de Dieu », « Création », « Délivrance », « Vie », etc. Je n'y trouve rien de subversif, au contraire, pour trouver ce caractère à vos écrits, il faut être vraiment pris d'une mauvaise foi; il est évident que ces gens ne voient que l'église catholique qui est gênée par tout ce qui a tendance à la vérité militante. Je connais la mentalité du clergé qui n'admet pas qu'on puisse aimer le vrai Dieu en se passant d'eux. Ils ont renié le Dieu Jéhovah et son Fils, le Maître Jésus-Christ, le futur chef de l'humanité, Roi du nouveau gouvernement.

Souhaitons ardemment sa réussite! Je me range résolument du côté de Dieu!

J'ai donc pris connaissance de votre lettre. Aujourd'hui, jour de foire à R., j'en ai parlé aux amis. Vous voudrez bien me donner communication si possible de la circulaire qui vous a été adressée par le Ministre de l'Intérieur, afin que nous puissions protesté *en masse* contre cette circulaire.

Dans l'attente, croyez, je vous prie, à mes sentiments respectueux. A. P. Délégué à S. (Creuse)